

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 19 juin 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Conformément à cette même ordonnance, les mandats des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie qui arrivent à échéance pendant la période courant du 12 mars 2020 au 30 juin 2020 inclus sont, nonobstant toute limite d'âge ou interdiction de mandats successifs, prorogés jusqu'à la désignation des nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 30 juin 2020.

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

SUR les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

d'approuver la prise en charge des opérations ci-dessous constituant en partie le 21ème programme pour un montant total de 4 200 000 € selon les clés de financement précisées, sous réserve de l'accord définitif de la Région :

Site, lieu, nature de l'intervention Destination	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région		Part collectivité		Part EPF Normandie		FEDER	
Intervention Villes moyennes										
Ancienne Gendarmerie à Ecouché les Vallées Travaux de désamiantage et déconstruction	CC Argentan Intercom	150 000 €	40%	60 000 €	25%	37 500 €	35%	52 500 €		
Thoumyre à Arques la Bataille Travaux de désamiantage et déconstruction	Clé Agglo Dieppe Maritime	450 000 €	40%	180 000 €	25%	112 500 €	35%	157 500 €		
Ancien IME à Fécamp Travaux de désamiantage et déconstruction	CA Fécamp Caux Littoral	500 000 €	40%	200 000 €	25%	125 000 €	35%	175 000 €		
Saminos à Normanville	Evreux Porte de Normandie	800 000 €	40%	320 000 €	25%	200 000 €	35%	280 000 €		
Sous total		1 900 000 €		760 000 €		475 000 €		665 000 €		
Equipements Publics										
Interventions Métropole, CODAH, CUCLM										
RPA Cassin au Havre Travaux de désamiantage et déconstruction	Le Havre Seine Metropole	2 300 000 €	15%	345 000 €	20%	460 000 €	25%	575 000 €	40%	920 000 €
Sous total		2 300 000 €		345 000 €		460 000 €		575 000 €		920 000 €
Total Interventions programme 21 - Fonds friches		4 200 000 €		1 105 000 €		935 000 €		1 240 000 €		920 000 €

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

23 JUIN 2020